

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NUMÉRO SDS : M033121

NOM DU PRODUIT : AVONITE[®] Flex

DATE DE PUBLICATION SDS : 03/09/2021

DATE DE RÉVISION SDS : 03/09/2021

SECTION 1 : Identification du produit et de la société

1.1 NOM DU PRODUIT : AVONITE[®] Flex

Synonymes : Polyméthylméthacrylate ; Acrylique ; Acrylique rempli de minéraux

Nom chimique : Polyméthylméthacrylate

1.2 UTILISATION DU PRODUIT : Surface solide

1.3 FABRICANT : Aristech Surfaces LLC, 7350 Empire Dr., Florence, KY 41042

1.4 COORDONNÉES DE CONTACT : E-mail : info@aristechsurfaces.com

Numéro d'appel d'urgence : (859)- 283-1501 (8h00- 17h00 Lun.-Ven.)

Fax : (859)-283-7378

CHEMTREC-(800)- 424-9300 (Urgences en dehors des heures de travail); CCN 1676

SECTION 2 : Identification des risques

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE :

INFORMATIONS SUR LA CLASSIFICATION DU PRODUIT : Non classifié.

INFORMATIONS SUR LA CLASSIFICATION DES INGRÉDIENTS :

Déclaration préliminaire :

Le produit, dans sa forme finie et commercialisée, est considéré comme inerte et généralement inoffensif. Ces classifications/risques se rapportent à un produit compromis/détruit en raison d'opérations et de traitements comme le ponçage, le sciage, le meulage, la combustion, etc.

Classification conformément au règlement (CE) N° 1272/2008[CLP]

- Irritation des yeux - Catégorie 2
- Irritation de la peau - Catégorie 2
- Sensibilisation de la peau - Catégorie 1
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles Exposition unique - Catégorie 3 (respiratoire)



2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE :

AVERTISSEMENT !!!



IRRITANT

Mot de signalisation : AVERTISSEMENT !

Voies d'exposition pertinentes : Inhalation, yeux et peau.

Déclarations CLP/GHS :

Déclaration de(s) risque(s) :

- H315 Provoque une irritation de la peau
- H317 Peut provoquer une réaction cutanée allergique
- H319 Provoque une grave irritation des yeux
- H335 Peut provoquer une irritation respiratoire

Déclaration(s) relative(s) aux précautions :

Prévention :

- P261 Évitez d'inhaler les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Laver soigneusement la peau après manipulation.
- P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/vêtements de protection/protection pour les yeux/protection pour le visage.

Réaction :

- P302 + P352 SI SUR LA PEAU : Laver avec beaucoup de savon et d'eau.
- P304 + P340 SI INHALÉ : Sortir la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
- P305+P351+P338 SI DANS LES YEUX : Rincez prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact s'il y en a et si elles sont faciles à retirer. Continuez à rincer.
- P312 Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur/médecin si vous vous sentez mal.
- P333 + P313 EN CAS d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/consulter un médecin.
- P337 + P313 SI les irritations des yeux persistent : Demander un avis médical/consulter un médecin
- P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.



- P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser de l'eau ou des produits chimiques secs pour l'extinction.

Stockage :

- P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.

Recyclage :

- P501 Recycler le contenu/réceptacle conformément aux exigences locales, nationales et fédérales. Ce produit, tel que vendu dans sa forme commercialisée, n'est pas considéré comme un déchet dangereux par l'EPA quand il est recyclé. Laissez des matériaux chauds ou chauffés se solidifier et refroidir avant de les recycler.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

Nom des ingrédients	CAS #	EC #	% WT	Classification DSD	Classification CLP/GHS
* AVONITE [®] Flex	Mélange	Mélange	100	Non classifié	Non classifié

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS :

Remarques générales :

Consultez un médecin. Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin de garde.

Voies d'exposition pertinentes :

Inhalation, yeux et peau.

Inhalation :

En cas de surexposition à des résines chauffées, quittez le lieu de l'exposition. Si la respiration est difficile ou s'est arrêtée, pratiquez la respiration artificielle (bouche à bouche) ou appliquez de l'oxygène comme indiqué. Appelez un médecin immédiatement.

Contact avec la peau :

Laver la zone concernée avec du savon et beaucoup d'eau. Si l'irritation s'aggrave, appelez un médecin.

Contact avec les yeux :

Rincez immédiatement et abondamment à l'eau fraîche pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin immédiatement.

Ingestion :

Le produit dans sa forme commercialisée est inerte. En cas d'ingestion de grandes quantités, appeler immédiatement un médecin.



SECTION 5 : Mesures de lutte contre les incendies

5.1 MOYENS D'EXTINCTION :

Utiliser de l'eau ou des produits chimiques secs pour éteindre le feu.

5.2 RISQUES PARTICULIERS RÉSULTANT DES SUBSTANCES OU DU MÉLANGE :

Les matériaux en combustion peuvent dégager des produits de combustion toxiques (CO, CO₂) lorsqu'ils sont impliqués dans un incendie dégageant une grande chaleur.

5.3 CONSEILS POUR LES POMPIERS :

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA et des vêtements de protection complets lorsqu'ils luttent contre un incendie. Utilisez un jet d'eau froide pour refroidir les réservoirs exposés au feu.

5.4 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Les produits de la combustion peuvent comprendre du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, du méthacrylate de méthyle monomère (MMA) ainsi que des fumées et des émanations âcres.

Limites d'inflammabilité dans l'air (% par volume) : Non applicable

Point d'inflammation : Non applicable

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE :

Il faut porter un équipement de protection individuelle approprié lors de la manipulation de ce produit.

6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

Ce produit, tel que vendu dans sa forme commercialisée, n'est pas considéré comme un déchet dangereux par l'EPA.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LA RÉTENTION ET LE NETTOYAGE :

En cas de rejet ou de déversement, le produit peut être nettoyé et jeté à la poubelle. Laissez des matériaux chauds ou chauffés se solidifier et refroidir avant de les recycler.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTION(S) :

Voir SECTION 7 pour des informations sur la manipulation sûre.

Voir SECTION 8 pour des informations sur l'équipement de protection individuelle.

Voir SECTION 13 pour des informations sur le recyclage.



SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SURE :

Évitez d'inhaler les vapeurs, les fumées et la fumée qui peut se dégager pendant le traitement thermique. Étant donné que le produit fini a des bords tranchants, il faut porter des gants de protection lors de la manipulation.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS :

Stocker dans un endroit frais.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

8.1 PARAMÈTRES DE CONTROLE :

Valeurs limites d'exposition :

Nom des ingrédients	CAS #	%WT	Valeurs limites
* AVONITE [®] Flex	Mélange	100	Ce produit peut générer des particules pas autrement réglementées (PNOR). L'OSHA PEL-TWA pour le PNOR est de 15 mg/m ³ (poussière totale) et de 5 mg/m ³ (fraction respirable). La TLV-TWA pour les Particules pas autrement spécifiées (PNOS) est de 10 mg/m ³ (inhalable) et de 3 mg/m ³ (fraction respirable).

**Tous les ingrédients en quantité >1,0% (>0,1% pour les ingrédients cancérogènes) qui sont potentiellement dangereux selon les définitions de l'OSHA. Certains États appliquent les PEL que l'OSHA a promulguées en 1989 et qui ont ensuite été annulées par la Cour suprême des États-Unis. Vérifiez auprès de l'agence OSHA de votre état quelle PEL est appliquée dans votre juridiction.

8.2 CONTROLES D'EXPOSITION :

Exigences en matière de ventilation :

Il faut utiliser une ventilation locale par aspiration pour contrôler les émissions de contaminants atmosphériques. Une ventilation générale par dilution peut aider à réduire les concentrations de contaminants dans l'air.

Yeux /Visage :

Les employés doivent être tenus de porter des lunettes de protection contre les produits chimiques pour éviter tout contact avec les yeux. Il faut utiliser une visière si nécessaire pour éviter tout contact avec un matériau chaud.

Peau :

Étant donné que le matériau fini a des bords tranchants, portez des gants de protection pour le manipuler. Les vêtements de protection en alcool polyvinylique et en Teflon[®] ont été recommandés pour la protection contre le méthacrylate de méthyle. Si nécessaire, il faut porter des vêtements de



protection contre les matériaux chauffés pour éviter tout contact de la peau avec le polymère acrylate chaud.

Respiratoire :

Normalement, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est requis. Portez un masque anti-poussière approuvé par le NIOSH, correctement ajusté et en bon état lorsque vous êtes exposé à des niveaux de poussière supérieurs aux limites d'exposition admissibles de l'ACGIH (10 mg/m³ sur la base d'une moyenne pondérée dans le temps de huit heures).

Autres vêtements/ équipements de protection :

Des postes de lavage oculaire d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles dans la zone de travail.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE :

Apparence : Feuille solide, différentes couleurs	Valeur pH : Non applicable
Point d'ébullition : Non applicable	État physique : Feuille solide
Formule moléculaire/chimique :	Réactivité dans l'eau : Non applicable
Acrylique rempli de minéraux	Solubilité dans l'eau : Non applicable
Taux d'évaporation : Non applicable	Densité spécifique ou
masse volumique : Non applicable	Densité (Eau=1) : Non applicable
Point de congélation : Non applicable	Densité de la vapeur : Non applicable
Point de fusion : Non applicable	Pression de la vapeur : Non applicable
Coefficient de partage octanol/eau : Non applicable	Limites d'inflammabilité dans
Coefficient de distribution eau/huile : Non applicable	Air (% par volume) : Non applicable
Odeur : Inodore	Point d'inflammation : Non applicable
Seuil d'odeur : Non applicable	
Pourcentage de volatilité : Non applicable	



SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 RÉACTIVITÉ : Non réactif.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE : Stable.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES : Aucune connue.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER : Températures supérieures à 500 deg. F (260 deg. C) peut dégager du méthacrylate de méthyle.

10.5 MATÉRIAUX INCOMPATIBLES : Aucun connu.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et vapeurs âcres, éventuellement MMA.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES :

Informations sur le produit :

Aucune information toxicologique n'est disponible pour le produit fini.

Ce produit est généralement considéré comme inerte conformément aux données disponibles.

Cancérogénicité :

- NTP : N*
- IARC : N*
- OSHA : Non applicable
- ACGIH : Non applicable
- AUTRES : Non applicable

Informations complémentaires :

*Ce produit peut contenir certains pigments inorganiques qui peuvent comprendre des composés de nickel. Certaines molécules de nickel ont démontré des preuves suffisantes de cancérogénicité (IARC Vol. 49) tandis que d'autres ont démontré des preuves limitées ou insuffisantes de cancérogénicité chez les humains ou les animaux. Dioxyde de titane : Dans des études d'inhalation effectuées pendant toute la durée de vie des rats, il a été démontré que les particules de dioxyde de titane respirables en suspension dans l'air provoquent des tumeurs pulmonaires dans des concentrations associées à des charges pulmonaires substantielles de particules et à la surcharge et l'inflammation pulmonaires qui en résultent. Cependant, d'autres animaux de laboratoire comme les souris et hamsters n'ont pas développé de tumeurs pulmonaires lors de tests similaires avec le dioxyde de titane. En outre, les études épidémiologiques humaines ne suggèrent pas de lien entre l'exposition professionnelle au dioxyde de titane et le risque de cancer. Dans des conditions normales d'utilisation et d'exposition, les études toxicologiques et épidémiologiques sur le dioxyde de titane n'ont montré aucun effet négatif significatif sur la santé. Les résultats d'une étude épidémiologique ont démontré que les collaborateurs qui avaient été exposés au dioxyde de titane ne couraient pas plus de risques de développer un cancer du poumon que les collaborateurs qui n'avaient pas été exposés au dioxyde de titane. Aucun lien n'a été observé entre l'exposition au dioxyde de titane et les maladies respiratoires



chroniques ou les anomalies pulmonaires. Sur la base des résultats de cette étude, il a été conclu que le dioxyde de titane ne provoque pas de cancer du poumon ou de maladie respiratoire chronique chez l'homme suite aux concentrations existant sur le lieu de travail.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES :

Aucune donnée écologique n'est actuellement disponible.

SECTION 13 : Considérations concernant le recyclage

13.1 RECYCLAGE :

Recycler conformément aux exigences locales, nationales et fédérales. Ce produit, tel que vendu dans sa forme commercialisée, n'est pas considéré comme un déchet dangereux par l'EPA quand il est recyclé. Laissez des matériaux chauds ou chauffés se solidifier et refroidir avant de les recycler.

SECTION 14 : Informations sur le transport

14.1 TRANSPORT :

- Nom d'expédition approprié : Non réglementé comme matière dangereuse.
- Classe de risque : Aucune
- Numéro ID : Aucun
- Groupe d'emballage : Aucun
- Polluant marin : Non

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 RÉGLEMENTATION/LÉGISLATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUE POUR LE RÈGLEMENT UE POUR LA SUBSTANCE OU LE MÉLANGE :

Réglementations fédérales américaine :

Inventaire du « Toxic Substances Control Act (TSCA) » - Oui

« Superfund Amendments and Reauthorization Act » (SARA 313) - Composés de nickel

Réglementations des États :

Californie Proposition Liste 65 - Oui* (Nickel)

⚠️ AVERTISSEMENT : Ce produit peut contenir des composés de nickel qui sont connus dans l'État de



Californie pour provoquer des cancers. Les produits chimiques de la proposition 65 trouvés dans ce produit apparaissent à l'état de traces et ne devraient pas présenter de risques significatifs ; cependant, une évaluation des risques pour ces produits chimiques n'a pas encore été réalisée. Chaque produit doit être évalué au vu de son utilisation.

Règlements internes :

Inventaire européen (EINECS)- Inconnu

Inventaire canadien (DSL)- Oui

Risques SARA :

- Aigus : Oui
- Chroniques : Non
- Réactifs : Non
- Incendie : Non
- Pression : Non

SECTION 16 : Autres informations

CLP= Classification, étiquetage et emballage

CAS= Chemical Abstract Service

DSD= Directive sur les substances dangereuses

N/A= Non applicable

MSHA=Administration de la sécurité et de la santé dans les mines

NIOSH=Institut national de la sécurité et de la santé au travail

CEIL=Valeur de limite plafond

STEL=Limite d'exposition à court terme

CNS= Système nerveux central

SARA= Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (Superfund)

ACGIH=Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

OSHA=Administration américaine de la sécurité et de la santé au travail

PNOC=Particules pas autrement réglementées

TLV=Valeur limite d'exposition

PEL=Limite d'exposition admissible



TWA=Moyenne pondérée dans le temps

16.2 PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DES DONNÉES :

Fournies par la société.

16.3 DÉCLARATIONS APPLICABLES :

Déclarations DSD :

Déclaration(s) sur le(s) risque(s) :

- R36/37/38 Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau

Déclaration(s) sur la sécurité :

- S24 Éviter le contact avec la peau
- S37 Porter des gants adaptés
- S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Déclarations complémentaires :

Aperçu des urgences :

- **ATTENTION !** L'inhalation de poussières ou de vapeurs peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures avec toux et sensation de brûlure dans la gorge. Des expositions répétées de la peau aux poussières peuvent provoquer des réactions cutanées allergiques.

Éventuels effets sur la santé :

- Yeux : Irritation transitoire/mécanique due au contact avec les poussières. Irritation possible due aux opérations et aux vapeurs ou poussières de traitement.
- Peau : Irritation transitoire/mécanique possible.
- Ingestion : Le produit dans sa forme commercialisée est inerte.
- Inhalation : Le sciage, le ponçage, le meulage ou la combustion peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

Déclarations d'étiquetage :

- **ATTENTION !** L'inhalation de poussières ou de vapeurs peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures avec toux et sensation de brûlure dans la gorge. Des expositions répétées de la peau aux poussières peuvent provoquer des réactions cutanées allergiques.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements
- Éviter d'inhaler la poussière ou les vapeurs.
- Laver soigneusement après manipulation.
- Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.



- Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée.
- En cas de contact répété avec la peau, porter des gants en PVA.
- Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques.
- Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, porter un masque anti-poussière approuvé par le NIOSH.

16.4 CONSEILS POUR LA FORMATION :

Fournir des informations, des instructions et une formation adaptées aux opérateurs.

16.5 DÉCLARER AU LECTEUR :

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires concernant les exigences légales ou réglementaires mentionnées dans cette FDS, nous vous suggérons de consulter un organisme de réglementation approprié ou un professionnel compétent dans ce domaine. Ces informations proviennent de sources ou sont basées sur des données considérées comme fiables ; cependant, Aristech Surfaces LLC ne garantit pas l'exactitude absolue ou l'exhaustivité de ce qui précède, ni que des mesures supplémentaires ou autres ne soient nécessaires dans des conditions particulières.

16.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Codes NFPA :	Codes HMIS :
Santé : 2	Santé : 1
Inflammabilité : 0	Inflammabilité : 0
Réactivité : 0	Réactivité : 0

Rédigé conformément :

- à l'annexe D de 29 CFR 1910.1200
- au règlement (CE) N° 1272/2008[CLP]

